

N/REF : 25/02/2026 14H38 C:000003 I:02646
V/REF : AC/C40948
V/Email reçu le Mercredi 25/02/2026 à 14H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPI
IMMEUBLE : CAMILLE PISSARO -CPI
79/79B/79T, BD DE CLEUNAY
.
35000 RENNES

Rennes, le 18 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : RESID. CAMILLE PISSARO 79 B BOULEVARD DE CLEUNAY
MLLE LE ROUZIC MARTINE 06 23 49 75 87
LOGEMENT N° 100186, PORTE N°B02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : INTERVENIR POUR PRENDRE TESTER LA PRÉSENCE D'HUMIDITÉ AU NIVEAU
DU PLAFOND DE SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE EN PLACE TESTEUR HUMIDITÉ EN CONTACT ET HORS CONTACT
CONSTAT : FAIBLE TAUX D'HUMIDITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 à 16H41 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	51,46	77,19
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	20,58	20,58
TOTAL H.T.				97,77
T.V.A. a 10,00%				9,77
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>107,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.